



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 mars 2023

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-
Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Ciément VALENTIN-Vanessa
TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie
FONTAINE-Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL- Lisa GROSSET-Ludwig
BIANCHIN (arrivée à 19h47)-
Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

Absents représentés (11) :

-Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA
-Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
-Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
-Bruno VALENTIN donne pouvoir à Ciément VALENTIN
-Véronique VIZET donne pouvoir à Liliane DUVAL
-Aurélien LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
-Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean FONTAINE
-Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Annette BORDON
-Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
-Jocelyne BERRUUX donne pouvoir à Alexandre BONNETON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (/)

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h16, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(12) DEL2023-062	Objet	Service EAU et ASSAINISSEMENT – Facturation 2022
---------------------	-------	---

Nombre de conseillers

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 33

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

VU qu'à la suite d'une fuite après compteur décelée le 17 mars 2022, il a été constaté une anomalie sur deux branchements d'eau potable, à savoir l'inversion des deux compteurs.

Suite à cette erreur, l'abonné concerné par cette fuite n'a pu surveiller correctement ses consommations.

CONSIDÉRANT le désagrément subi par l'abonné, Monsieur le Maire propose un écrêtement exceptionnel sur la période de consommation 2021/2022 (pour la période du 17/03/2021 au 11/07/2022).

Les factures calculées sur l'année 2022 seront annulées et recalculées avec une consommation basée sur la moyenne de l'année précédente, à savoir 118 m³. Cet abonné a demandé une fin de contrat au 01 septembre 2022.

- Montant HT des factures « eau 2022 » annulées : 935.25€
- Montant HT de la facture « eau 2022 » recalculée : 411.93€

- Montant HT de la facture « assainissement 2022 » annulée : 836.98€
- Montant HT de la facture « assainissement 2022 recalculée : 348.94€

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- ✓ **AUTORISE** qu'il soit procédé auprès de la Trésorerie de Saint Gervais les Bains aux démarches nécessaires pour ces opérations.



Fait à Passy, le 30 mars 2023
Le Maire, Raphaël CASTERA

A blue ink signature, which appears to be "Jean Fontaine", is written in a cursive style. The signature consists of several overlapping loops and lines.

Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE